

COUR DU QUÉBEC



VISION
TRIENNALE

2015

2016

2017

MESSAGE DE LA JUGE EN CHEF

La Cour du Québec prend régulièrement un temps d'arrêt pour réfléchir aux actions à poursuivre et à entreprendre, dans tous ses champs de compétence, afin de demeurer à l'avant-garde d'une justice accessible et adaptée.

Cette réflexion a mené à la Vision triennale 2015-2016-2017 qui, comme la précédente, a pour toile de fond quatre valeurs : une cour qui s'appuie sur des juges compétents, intègres et humains; une cour qui répond dans les délais cibles aux besoins des justiciables; une cour innovatrice qui favorise la saine gestion des instances et l'usage des divers moyens de communication; une cour dynamique qui assume son leadership auprès de ses partenaires et qui préconise le dialogue et la collaboration.

En poursuivant dans la voie tracée par la dernière Vision de la Cour, nous avons ciblé des actions, projets et objectifs concrets, propres au maintien d'une justice de qualité et tournée vers l'avenir. Pour les trois prochaines années, la Cour du Québec a choisi de concentrer ses efforts sur une offre de justice en évolution; sur la réalité et les besoins de clientèles particulières; sur la fin du travail en silo, dans le respect de la mission et du rôle de chaque partenaire; et sur une planification judiciaire proactive, qui tient compte des besoins émergents.

Cette vision triennale, fondée sur des valeurs partagées, est un engagement à l'effort concerté, à l'initiative, à l'ouverture et à la créativité, pour que la Cour du Québec demeure une cour contemporaine, solidement ancrée dans la société qu'elle sert.



Élizabeth Corte
Juge en chef
de la Cour du Québec

NOS VALEURS

Une cour
qui se définit
par ses juges

Une cour
adaptée
aux besoins
des justiciables

Une cour
qui innove

Une cour
dynamique

NOTRE VISION

Que la Cour du Québec
soit reconnue comme la cour
dont les juges et les juges
de paix magistrats se démarquent
par leur sentiment d'appartenance
et par leur passion à rendre
une justice respectueuse
des justiciables.

Une offre
de justice
qui évolue
dans toutes
les matières

Implanter, de façon harmonieuse et créative, le nouveau Code de procédure civile (NCpc), dont ses dispositions prévoyant un rajustement de la compétence pécuniaire de la Cour du Québec ainsi que la saine gestion des instances

- Contribution aux travaux préparatoires à l'entrée en vigueur du NCpc
- Offre de séances de perfectionnement à tous les juges qui devront appliquer le NCpc et publication d'infolettres et d'autres outils de formation
- Contribution aux travaux de la Table de concertation en matière de petites créances et promotion des initiatives qui y sont développées
- Participation aux projets pilotes de médiation obligatoire pour les parties à la Division des petites créances
- Élaboration d'un processus de gestion d'instance harmonisé avec les exigences du NCpc

Assurer une utilisation optimale des ressources en matière criminelle et pénale, en tenant compte de la durée et de la complexité grandissantes des dossiers et du nombre croissant d'accusés non assistés d'un avocat

- Étude du rapport du Comité sur le traitement des affaires pénales
- Élaboration d'un programme de suivi des causes longues et complexes
- Évaluation permanente des activités (autres que l'audition des causes)
- Identification des meilleures pratiques dans certains domaines (ex. : mise sous scellé et ouverture de paquets scellés)
- Consolidation des programmes de gestion d'instance en matière criminelle
- Rédaction et diffusion de guides pour les juges qui siègent en matière criminelle (ex. : au sujet des justiciables non assistés d'un avocat)

Une offre
de justice
qui évolue
dans toutes
les matières

Mettre en œuvre la nouvelle compétence de la Cour du Québec dans les matières relatives à la jeunesse, introduite par le nouveau Code de procédure civile, et demeurer à l'affût des amendements envisagés en matière de protection de la jeunesse et d'adoption

- Mise en place de séances sur la parentalité
- Instauration de la médiation familiale et encouragement à y recourir lorsque les circonstances s'y prêtent
- Suivi particulier des dossiers qui impliquent une double compétence (criminelle et jeunesse) et formation des juges au besoin
- Progression des travaux du Comité sur l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse
- Contribution à l'élaboration du contenu des amendements envisagés en matière de protection de la jeunesse et d'adoption
- Rédaction et diffusion de guides pour les juges qui siègent dans les matières relatives à la jeunesse (ex. : au sujet de l'adoption)

Diversifier et adapter les services et les pratiques de la Cour, dans tous ses champs de compétence, pour qu'ils répondent le mieux possible aux besoins évolutifs des justiciables

- Révision complète du Règlement de la Cour
- Disponibilité, promotion et consolidation des modes appropriés de règlement des litiges, dont les conférences de règlement à l'amiable, de gestion et de facilitation
- Élaboration de lignes directrices sur l'utilisation des moyens technologiques de communication et d'enregistrement (ex. : courrier électronique, visioconférence et audioconférence)

Une justice attentive à la réalité et aux besoins de clientèles particulières

Contribuer à une meilleure offre de services de justice à l'égard de la clientèle autochtone de tous les milieux, y compris le milieu urbain et les grands centres

- Consolidation des améliorations apportées pour la cour itinérante dans le Nord
- Coordination des actions visant à améliorer les services rendus par la Cour en matière criminelle et dans les matières relatives à la jeunesse, plus particulièrement dans la MRC Le Golfe-du-Saint-Laurent (Basse-Côte-Nord)
- Recours accru aux technologies afin d'étendre l'offre de services pour le traitement des matières urgentes (centralisation des urgences)
- Consultation requise par la Convention de la Baie James et du Nord québécois à propos des règles de pratique (Règlement de la Cour)

Proposer et mettre en place des mesures adaptées aux personnes ayant des problèmes de santé mentale

- Implantation d'un projet provincial pour les enfants et les parents ayant des problèmes de santé mentale, en matière de protection de la jeunesse
- Adoption et diffusion d'un guide, pour les juges, des meilleures pratiques sur l'examen clinique et la garde en établissement
- Mise en place, à la Chambre criminelle et pénale de la Cour dans le district judiciaire de Montréal, d'un cadre pour une réponse mieux adaptée aux accusés ayant des problèmes de santé mentale

Maintenir une offre de services particularisés aux personnes aux prises avec des problèmes de toxicomanie

- Analyse de l'évaluation du Programme de traitement de la toxicomanie à la Cour du Québec (PTTCQ) à Montréal et mise en œuvre des recommandations privilégiées
- Élargissement du PTTCQ aux personnes en liberté
- Détermination des régions qui bénéficieraient d'un programme de traitement judiciaire de la toxicomanie et soutien dans leurs démarches

Un leadership assumé auprès de la société et des partenaires

Un engagement ferme
à mettre fin au travail en silo,
dans le respect de la mission et
du rôle de chaque partenaire

Participer à l'effort d'information des justiciables, par exemple en maximisant l'utilisation des moyens de communication technologiques

- Révision du site Internet de la Cour et conception de rapports publics de la Cour avec le souci particulier d'en faciliter la compréhension par les citoyens
- Contribution aux travaux de la Table de concertation en matière de petites créances
- Participation aux séances d'information pour les parties à la Division des petites créances offertes dans toutes les régions par les barreaux, les jeunes barreaux et les centres de justice de proximité
- Participation annuelle aux *Rendez-vous avec la justice*
- Concertation avec les autres tribunaux du Québec sur différents sujets d'intérêt commun (ex. : lignes directrices quant à l'utilisation des technologies dans les salles d'audience)
- Utilisation pertinente des médias sociaux par la Cour (ex. : alimentation régulière de ses comptes Twitter)

Susciter les occasions d'échange, de collaboration et de concertation avec les partenaires d'ici et d'ailleurs et tirer avantage de la synergie ainsi créée pour lancer ou poursuivre des projets novateurs

- Mise en place du Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale et contribution active à ses travaux
- Maintien de la collaboration avec les autres tribunaux, le ministère de la Justice, les barreaux et les jeunes barreaux, les facultés de droit, les associations d'avocats, Éducaloi, les centres de justice de proximité, etc.
- Participation aux travaux et activités du Conseil canadien des juges en chef et de l'Association canadienne des juges de cours provinciales
- Poursuite des échanges avec l'École nationale de la magistrature de France

Une planification
judiciaire
proactive,
qui tient compte
des besoins
émergents

Revoir certains aspects de la structure organisationnelle de la Cour afin d'assurer une utilisation optimale de ses ressources

- Mise en place d'un nouveau régime de juges suppléants
- Révision des attributions des juges de paix magistrats
- Mise en œuvre de la position de la Cour définie à partir des recommandations du rapport du Comité sur le traitement des affaires pénales
- Définition d'une position de la Cour quant à l'organisation de la justice municipale

Déterminer, documenter et exprimer les besoins de la Cour dans tous les aspects nécessaires à la réalisation de sa mission

- En postes de juges
- En personnel de soutien aux juges et aux équipes de coordination
- En salles d'audience, sécurité et bureaux
- En technologies, équipements informatiques et moyens de communication électroniques
- En outils adaptés à l'exercice des fonctions des juges en situation de gestion

Développer et utiliser des indicateurs de réalisation pour suivre plus efficacement les activités judiciaires et administratives de la Cour

- Recherche des meilleures pratiques au Canada et à l'étranger, notamment par une participation aux travaux du Conseil canadien des juges en chef axés sur l'élaboration d'indicateurs de réalisation
- Révision de la politique de la Cour sur les délais cibles
- Intégration d'indicateurs dans les activités de la Cour

COUR DU QUÉBEC



Cette publication a été rédigée et produite par
le Bureau de la juge en chef de la Cour du Québec,
300, boulevard Jean-Lesage, bureau 5.15
Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone: 418 649-3424

La version électronique de cette publication
peut être consultée sur le site Internet de la Cour
(www.tribunaux.qc.ca)

Un certain nombre d'exemplaires
de cette publication a été imprimé.
Pour commander un exemplaire,
communiquez avec le Bureau de la juge en chef
de la Cour du Québec:
Téléphone: 418 649-3100
Télécopieur: 418 643-8432
Courriel: info@courduquebec.ca

Dans le présent document, le masculin
est utilisé sans aucune discrimination
et uniquement dans le but d'alléger le texte.

© Cour du Québec, 2015
Dépôt légal –
Bibliothèque nationale du Québec, 2015
Bibliothèque du Canada
ISBN: 978-2-550-72201-4 (imprimé)
ISBN: 978-2-550-72202-1 (pdf)



www.tribunaux.qc.ca